



The SBS INTERNATIONAL SELECTION SHOW

24-25-26 FEBRUARY 2023 | Gesves | Belgium



Jumping



Dressage



Driving



Eventing

RÈGLEMENT 2023 APPROBATION DES ÉTALONS À LA MONTE PUBLIQUE

Avant l'expertise...

DISPOSITIONS GENERALES

L'expertise officielle du Studbook SBS se déroulera les vendredi 24, samedi 25 et dimanche 26 février 2023 dans le cadre de l'International Selection Show, à l'Ecole Provinciale d'Élevage et d'Équitation de et à B - 5340 GESVES, rue du Haras, 20.

Deux sections sont prévues : les Chevaux de sport d'une taille supérieure ou égale à 1,58 m et les Poneys de sport d'une taille inférieure ou égale à 1,48 m.

Le candidat-étalon doit être muni d'un document d'origine délivré par un Studbook membre de la W.B.F.S.H. (World Breeding Federation for Sport Horses), par toute association d'élevage agréée par la Société Royale « Le Cheval de Sport Belge » ou de race pur-sang. Ce document doit permettre l'identification de l'étalon et mentionner sa généalogie portant sur trois générations au moins pour les Chevaux de sport et sur deux générations au moins pour les Poneys de sport.

Le bulletin d'engagement est disponible sur le site Web du Studbook SBS à l'adresse www.sbsnet.be (rubrique « Selection Show 2023 »).

La clôture des engagements à l'expertise officielle 2023 du Studbook SBS (= rentrée des dossiers complétés) est fixée au lundi 23 janvier 2023.

Les candidats-étalons de 3 ans devront se trouver sur place au plus tard le vendredi 24 février entre 10 heures et 13 heures en vue du contrôle vétérinaire, du toisage, de la confirmation des engagements et de l'attribution du box pour la durée de l'expertise.

CONDITIONS D'ACCES

Tous les candidats-étalons devront avoir reçu, préalablement à l'expertise :

=> un avis favorable d'une des deux Facultés belges de médecine vétérinaire dont les coordonnées suivent et selon le protocole disponible sur le site www.sbsnet.be (rubrique « Expertise vétérinaire »)

Université de Liège (ULg) Clinique Equine Sart-Tilman

Bld de Colonster 20 – Bât. B 41
4000 LIEGE
Tel +32 4 366 41 03
g.delarebieredepouyade@ulg.ac.be

Universiteit Gent (UG) Faculteit Diergeneeskunde

Salisburylaan 133 - 9820 MERELBEKE
Tel +32 9 264 76 18
Bram.VanMol@UGent.be
Frederik.Pille@UGent.be

PROTOCOLE

L'examen vétérinaire porte sur :

- 1) l'identification de l'étalon. Celle-ci devra être d'une fiabilité absolue : le signalement textuel et le signalement graphique devront figurer sur le protocole d'examen. Le numéro du cheval (lifenumber) et/ou le numéro du transpondeur électronique (chip) devront être imprimés sur les clichés radiologiques et autres protocoles techniques (endoscopie respiratoire, ...).
- 2) l'examen général incluant un examen cardiaque, oculaire, dentaire et un examen du système reproducteur.
- 3) l'examen endoscopique des voies respiratoires avec enregistrement vidéo.
- 4) l'examen clinique du système locomoteur qui comprend une inspection à l'arrêt et en mouvement sur terrain dur, en ligne droite et sur la volte, une palpation systématique, des tests de mise sous tension des différentes structures anatomiques (test du coin ou de la planche, tests de flexions forcées,...).
- 5) l'examen radiologique des deux pieds antérieurs déferés, des boulets antérieurs et postérieurs, des jarrets et des grassets ainsi que toute autre région détectée suspecte lors de l'examen clinique.
- 6) des examens complémentaires. Lors de la présentation à l'expertise ainsi que durant les 4 semaines qui précèdent l'expertise et la semaine qui suit celle-ci et lors de toute épreuve sportive, le Studbook SBS se réserve en outre le droit d'effectuer ou de faire effectuer, au lieu de stationnement de l'étalon ou lors de l'expertise elle-même, une recherche de produits et de pratiques prohibés par la F.E.I.

Les honoraires relatifs aux examens de l'expertise vétérinaire des candidats étalons sont et demeurent à charge du propriétaire de l'animal et ne sont pas inclus dans le droit d'inscription à l'expertise.

Il en est de même du coût des examens complémentaires réalisés à l'initiative de la CVIF, même si ceux-ci sont réalisés par une personne désignée par la CVIF elle-même. Ces frais doivent être honorés avant que la CVIF statue définitivement sur l'animal concerné.

Pour les examens effectués dans les Universités à l'étranger dont la liste suit, les clichés radiographiques, accompagnés du protocole d'endoscopie des voies respiratoires supérieures, sont à adresser pour lecture et interprétation à l'une des deux Universités belges précitées.



The SBS INTERNATIONAL SELECTION SHOW

24-25-26 FEBRUARY 2023 | Gesves | Belgium



Jumping



Dressage



Driving



Eventing

RÈGLEMENT 2023 APPROBATION DES ÉTALONS À LA MONTE PUBLIQUE

Avant l'expertise...

Ils peuvent être envoyés en format numérique (préférentiellement DICOM mais le format JPEG est toléré) par email ou par courrier postal (CD, DVD, clef USB...).

France : Cirale – Lyon – Nantes – Toulouse

Pays-Bas : Utrecht

Allemagne : Berlin – Munich – Leipzig – Giessen – Hannover

Italie : Villafranca (Dr Mora - +390456305854) - Perugia (Dr Pepe - +390755857729)

=> un avis favorable de la Commission d'approbation portant sur l'évaluation du dossier d'inscription : analyse des origines, performances des ascendants et des collatéraux, ... aux conditions suivantes :

Pour les candidats-étalons âgés de 5 ans, les résultats sportifs obtenus à 4 ans, s'ils existent, doivent nous être communiqués.

À partir de 6 ou de 7 ans, tous les candidats-étalons doivent avoir participé au moins à une année de compétition qui réponde aux critères sportifs décrits dans le tableau ci-dessous (évaluation sportive)

À partir de 8 ans et plus, le candidat-étalon devra justifier d'une production jugée très intéressante en Belgique ou à l'étranger ou encore attester de performances sportives d'un très bon niveau en Belgique ou à l'étranger, à savoir :

- En option « Obstacle » : classements en épreuves nationales et internationales 1,40 m et plus,
- En option « Dressage » : avoir atteint au moins une fois la note de 74 % dans un Prix Saint- Georges,
- En option « Eventing » : avoir obtenu deux classements en épreuves M (1,10 m).

VACCINATION

Afin d'améliorer le statut sanitaire des candidats étalons et de diminuer autant que possible les risques de transmission de maladie, Le Studbook SBS renforce les obligations de vaccinations des candidats étalons.

Conditions générales :

- Tous les vaccins doivent être administrés par un vétérinaire.
- Le carnet doit être complété, daté et signé par le vétérinaire.
- Le studbook SBS rend obligatoire pour les candidats étalons au Sélection show, les vaccinations contre la grippe équine (influenza) et la rhino-pneumonie (EHV 1-4).
- En cas de non respect des conditions d'admission vaccinales, le studbook SBS pourra prendre une décision appropriée au sujet de la participation du candidat étalon au Sélection Show.

- Si le candidat Etalon présente des symptômes de maladie dans les 40 jours précédents le Sélection show (température, toux, jetage, diarrhée, gonflement ganglionnaire ...) il devra obligatoirement prévenir le stud-book SBS. Un rapport du vétérinaire traitant pourra être demandé.

1° Vaccination contre la grippe équine (influenza)

a) protocole recommandé :

- Une primo vaccination constituée de 2 injections espacées de 21 à 92 jours.
- Un premier rappel dans les 7 mois suivant la seconde injection de la primo-vaccination puis un rappel tous les 6 mois.

b) conditions d'admission au Sélection show :

- Tous les candidats étalons au Sélection show doivent obligatoirement être vaccinés contre la grippe équine.
- Le candidat doit avoir reçu au minimum la primo-vaccination (2 injections).
- En cas de primo vaccination, la seconde injection doit avoir été administrée au moins 7 jours avant le Sélection show.
- En cas de rappel semestriel, l'injection doit avoir été administrée entre minimum 21 jours et maximum 6 mois avant le Sélection show.

2° Vaccination contre l'herpesvirus équin 1-4 (rhinopneumonie)

a) protocole recommandé :

- Une primo vaccination constituée de 2 injections espacées de 28 à 42 jours.
- Un rappel tous les 6 mois.

b) conditions d'admission au sélection show :

- Tous les candidats étalons au sélection show doivent obligatoirement être vaccinés contre la rhino-pneumonie.
- Le candidat étalon doit avoir reçu au minimum la primo vaccination (2 injections).
- En cas de primo vaccination, la seconde injection doit avoir été administrée au moins 21 jours avant le Sélection Show.
- En cas de rappel semestriel, l'injection doit avoir été administrée entre minimum 21 jours et maximum 6 mois avant le Sélection show.



The SBS INTERNATIONAL SELECTION SHOW

24-25-26 FEBRUARY 2023 | Gesves | Belgium



Jumping



Dressage



Driving



Eventing

RÈGLEMENT 2023 APPROBATION DES ÉTALONS À LA MONTE PUBLIQUE

Pendant l'expertise...

PRESENTATION DU CANDIDAT-ÉTALON

	OBSTACLE	DRESSAGE
Candidats-étalons de 3 ans	Modèle et allures + saut en liberté	Modèle et allures + présentation en liberté
Candidats-étalons de 4 ans	Modèle et allures + présentation sous la selle (parcours d'obstacles) OU Modèle et allures + saut en liberté (idem 3 ans).	Modèle et allures + reprise sous la selle
Candidats-étalons de 5 ans et plus	Modèle et allures + présentation sous la selle (parcours d'obstacles)	Modèle et allures + reprise sous la selle

Lors d'une présentation en main (modèle et allures), aucune protection n'est acceptée.

La ferrure est admise, y compris pour les candidats-étalons âgés de 3 ans.

Le filet simple est la seule embouchure autorisée pour la présentation des candidats-étalons âgés de 3, 4 et 5 ans. Les candidats-étalons âgés de 6 ans et plus sont autorisés à porter une bride complète.

En option « Obstacle », le port des guêtres n'est autorisé qu'aux antérieurs pour le saut en liberté ou le saut d'obstacles sous la selle.

En option « Dressage », tous les candidats-étalons, quel que

soit leur âge, seront présentés en main et/ou en liberté sans aucune protection. Les bandages blancs sont autorisés pour la prestation sous la selle des candidats-étalons de 4 ans et plus.

Pour le bien-être du candidat-étalon ou pour affiner son jugement, le jury est habilité à prendre toutes les décisions qu'il juge utiles : diminuer la hauteur et/ou la largeur de l'obstacle, interrompre ou postposer la présentation, demander un saut supplémentaire, ...

SYSTÈME DE COTATION

Atelier de modèle/allures : 1, 2, 3, 4 ou 5 étoiles



Atelier d'aptitude sportive (obstacle ou dressage) : 1, 2, 3, 4 ou 5 étoiles



Pour obtenir son approbation, un candidat-étalon doit obtenir au moins trois étoiles dans chaque atelier.

RECHERCHE DE SUBSTANCES PROHIBÉES

A la fin de l'expertise, certains étalons seront tirés au sort pour le contrôle anti-dopage.

Ces étalons seront immédiatement accompagnés vers des boxes préparés à cette fin. Un prélèvement d'échantillons biologiques (urine et sang) est effectué par un vétérinaire désigné par le Studbook SBS. Le propriétaire de l'étalon ne pourra pas s'y opposer. Une attente de trente minutes par étalon est prévue pour le prélèvement d'urine.

Les échantillons sont analysés par un laboratoire agréé pour la recherche de substances prohibées.

La liste des produits dopants et les normes d'évaluation reprises dans le règlement FEI sont d'application.

La présence de substances prohibées est une clause suspensive de l'approbation.





The SBS INTERNATIONAL SELECTION SHOW

24-25-26 FEBRUARY 2023 | Gesves | Belgium



Jumping



Dressage



Driving



Eventing

RÈGLEMENT 2023 APPROBATION DES ÉTALONS À LA MONTE PUBLIQUE

Après l'expertise...

EVALUATION SPORTIVE

L'imposition des prestations sportives des étalons en vue du maintien de leur approbation est la suivante :

3 ans : Les étalons approuvés de trois ans ne sont tenus à aucune obligation sportive

4 ans : Indépendamment de l'option choisie lors de l'expertise (saut en liberté ou sous la selle), la participation effective à un minimum de 5 épreuves officielles pour jeunes chevaux en 2023 est obligatoire.

5 et 6 ans : Les prestations sportives obligatoires sont définies dans le tableau suivant :

	CHEVAUX DE SPORT	PONEYS DE SPORT
OBSTACLE 	5 et 6 ans : Réalisation de 5 parcours sans faute <ul style="list-style-type: none">dans les épreuves officielles réservées exclusivement aux jeunes chevaux telles que le cycle classique national des jeunes chevaux, la compétition hivernale des étalons, les CSI «Young Horses», les Championnats nationaux et du Monde des jeunes chevaux.dans les épreuves officielles qui ne sont pas réservées exclusivement aux jeunes chevaux. Entrent en ligne de compte uniquement les épreuves officielles d'un niveau équivalent à celui des épreuves réservées aux jeunes chevaux dont les hauteurs minimales sont pour les 5 ans, 1,15 m, pour les 6 ans, 1,25 m et pour les 7 ans, 1,35 m.	à 5 et 6 ans : Réalisation de 5 parcours sans faute dans les épreuves de concours officiels nationaux ou régionaux <ul style="list-style-type: none">- 5 ans (1m)- 6 ans (1,1m)
DRESSAGE 	5 et 6 ans : Réalisation d'au moins 4 reprises dans les épreuves nationales officielles « Jeunes Chevaux » et y avoir obtenu au moins deux fois 74 % des points.	à 5 ans : Réalisation d'au moins 4 reprises dans les épreuves L de niveau 2 à 6 ans : Réalisation d'au moins 4 reprises dans les épreuves spécifiques poneys MP3/MP4 de niveau 3 et avoir obtenu un score minimum de 68% des points.
EVENTING 	6 ans : Réalisation effective de deux classements dans les épreuves nationales « Jeunes Chevaux » (épreuves M : 1.10m)	6 ans : Réalisation de deux classements dans les épreuves nationales « Jeunes Chevaux »

A noter :

Les résultats obtenus en Belgique et/ou à l'étranger doivent être transmis au Studbook SBS avant le 10 octobre de la saison concernée. Les performances qui n'auront pas été communiquées au Studbook SBS à la date fixée n'entreront pas en ligne de compte pour l'évaluation de l'étalon.

Les performances sportives peuvent être réalisées indifféremment en Belgique ou à l'étranger à condition d'être d'un niveau équivalent. Lorsqu'un étalon a réalisé des performances à l'étranger, son

détenteur devra fournir un document émanant d'une autorité hippique compétente attestant des résultats obtenus.

Les performances sportives exigées au plus tard en fin d'année de 6 ans peuvent être obtenues en fin d'année de 7 ans pour motif vétérinaire dûment attesté.

Délibération

La Commission d'Approbation des Etalons reste souveraine pour l'interprétation et l'application du présent règlement. ■